

En cinq ans, 26 000 habitants de plus à Mayotte

Au 31 juillet 2007, la population de la collectivité départementale de Mayotte atteint 186 452 habitants. Son taux de croissance annuel moyen a été moins élevé sur la période 2002-2007 que par le passé. Il demeure cependant important, notamment pour les communes proches du pôle urbain de Mamoudzou.

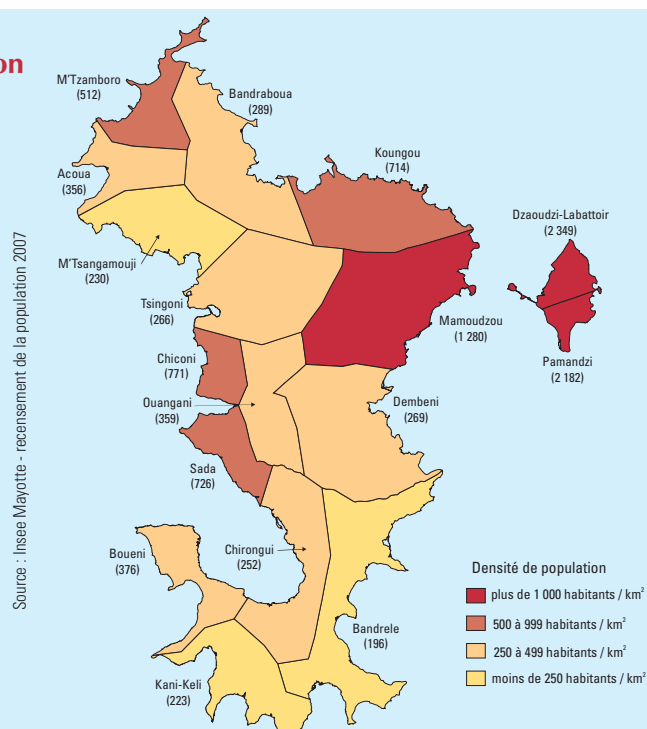
Le recensement général de la population de Mayotte s'est déroulé du 31 juillet au 27 août 2007. Cette opération d'envergure, qui va permettre de dresser le nouveau portrait de la population et de ses conditions de logement, a pour premier objectif de déterminer les chiffres de population des différentes circonscriptions administratives de Mayotte. Ces chiffres, publiés et commentés fin novembre par l'antenne Insee de Mayotte, ont été authentifiés par le décret n° 2007-1885 du 26 décembre 2007 (paru au J.O n° 303 du 30 décembre 2007).

Mayotte comptait 186 452 habitants au 31 juillet 2007, date de référence du recensement. La population de l'île s'est accrue d'un peu plus de 26 000 habitants en cinq ans. Le taux de croissance annuel moyen s'établit à 3,1 % sur la période 2002-2007, en baisse d'un point par rap-

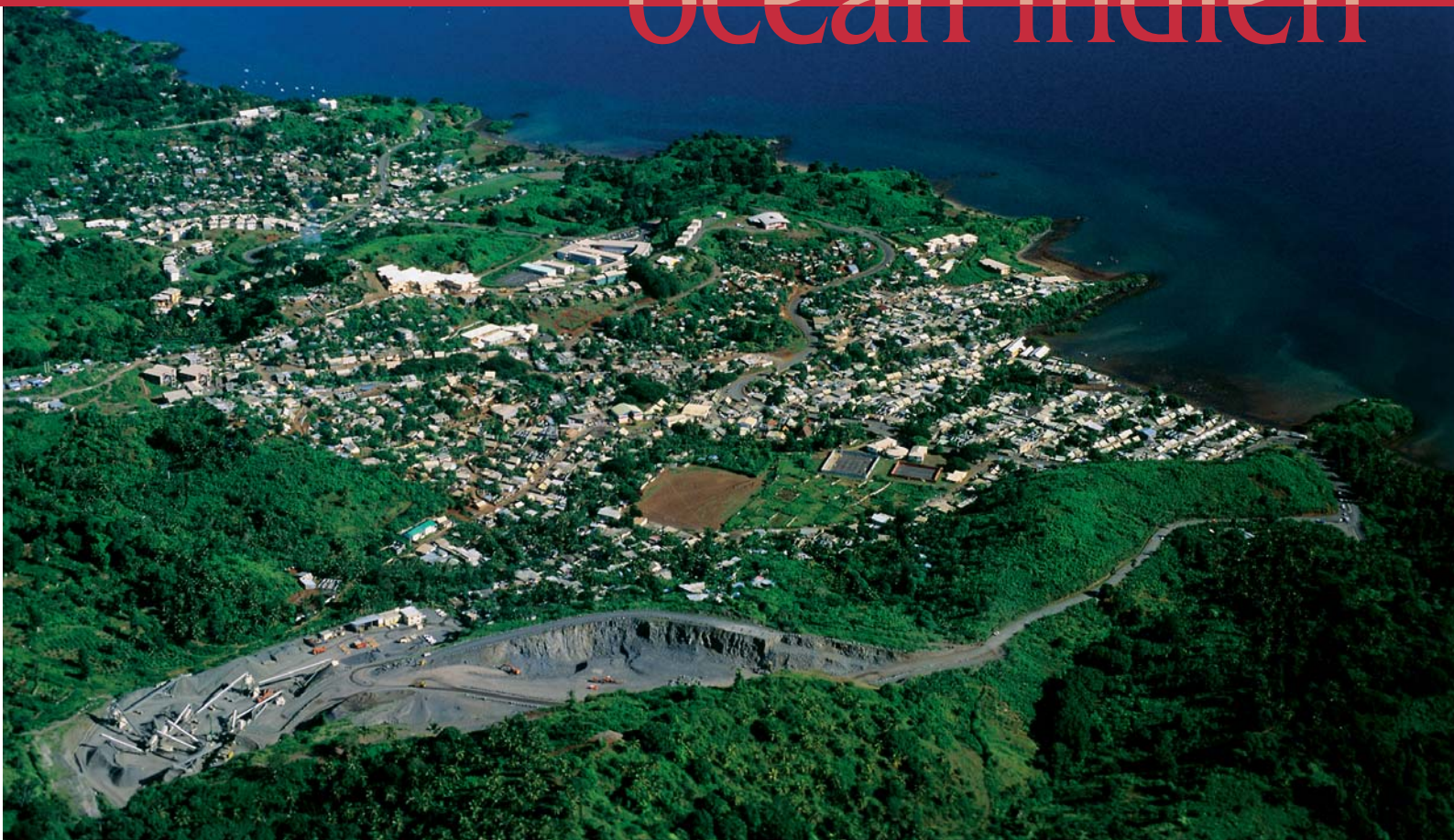
port à la période intercensitaire précédente (1997-2002). Il demeure largement supérieur à ce qu'il est au niveau national ou même à La Réunion (respectivement 0,6 % et 1,5 % de taux de croissance annuel moyen sur la période 1999-2006).

La densité de population de Mayotte passe en 2007 le seuil des 500 habitants par km². Avec 511 habitants par km², après 439 en 2002, elle se rapproche de la densité de l'île Maurice qui détient le record parmi les îles du Sud-ouest de l'océan Indien avec 587 habitants au km² en 2001. Les communes mahoraises les plus peuplées continuent de s'accroître fortement et la densité de population dépasse notamment les 2 000 habitants par km² dans les deux communes de Petite-Terre.

Densité de population des communes (habitants / km²)



océan indien



Une des zones d'extension de Mamoudzou : Koungou-village

Depuis les années cinquante, la croissance démographique de Mayotte a été portée par une natalité très élevée, et par une immigration provenant pour l'essentiel des îles voisines. Si cette croissance reste soutenue, la diminution de la fécondité (nombre d'enfants par femme) explique sans doute pour partie son ralentissement depuis 1997. L'exploitation statistique du recensement va permettre de préciser les effets relatifs de l'excédent naturel (solde des naissances sur les décès) et des mouvements migratoires (évolution entre 2002 et 2007 de l'immigration mais aussi de l'émigration).

Concentration autour du pôle urbain de Mamoudzou

La population de Mayotte est de plus en plus concentrée autour du pôle urbain de Mamoudzou. La population des communes adjacentes a ainsi connu une croissance très vive en dix ans (+ 95 % à Koungou, et + 83 % à Dembeni, quatrième commune de Mayotte à passer le cap des 10 000 habi-

tants). Mais l'attractivité de Mamoudzou se fait désormais ressentir jusqu'à Bandrele et, dans une moindre mesure, Bandraboua. Mayotte se trouve confrontée, en accéléré, à une dynamique d'urbanisation autour des pôles d'emploi et d'activité que connaissent souvent les villes et territoires en développement rapide. Après une première phase d'exode rural qui a vu bon nombre de ménages se rapprocher des bassins d'emploi (zones d'activité de Mamoudzou et Kawéni...), le manque de terrains à bâtir conduit les ménages à s'installer de plus en plus en périphérie.

La population de Mamoudzou a maintenant largement dépassé le seuil de 50 000 habitants, même si son rythme de croissance a fortement ralenti (+ 3,1 % de croissance annuelle depuis 2002, contre + 6,8 % sur la période intercensitaire précédente). À l'intérieur de la commune, le taux de croissance annuel moyen varie fortement selon les villages, Tsountsou 2 (+ 9,5 %) et Kavani (+ 8,1 %) captant à eux seuls 43 % de la croissance de la commune.

Des baisses de population localisées

Deux communes du Nord-Ouest (Mtsamboro et M'Tsangamouji), mais aussi certains villages (Sohoa, Acoua, Bouéni...), perdent de la population entre 2002 et 2007. Dans presque tous les cas, cette diminution résulte uniquement de la baisse sensible du nombre moyen de personnes recensées par résidence principale. Le village de Mamoudzou est le seul dont la baisse de population est liée à la diminution du nombre de résidences principales. Les opérations de résorption de l'habitat insalubre, mais aussi la construction de bâtiments publics, ont en effet conduit à une diminution sensible du nombre de résidences principales dans certains quartiers.

Matthieu **MORANDO**,
chef de l'antenne de l'Insee à Mayotte

Évolution de la population des communes de Mayotte de 1997 à 2007

Source : Insee Mayotte - recensement de la population 2007

Communes	Population sans double compte			Évolutions moyennes annuelles		Taux de variation annuel moyen	
	1997	2002	2007	1997-2002	2002-2007	1997-2002	2002-2007
01 - Acoua	4 447	4 605	4 622	32	3	0,7	0,1
02 - Bandraboua	6 400	7 501	9 013	220	302	3,2	3,7
03 - Bandrélé	4 942	5 537	6 838	119	260	2,3	4,3
04 - Bouéni	4 661	5 151	5 296	98	29	2,0	0,6
05 - Chiconi	6 050	6 167	6 412	23	49	0,4	0,8
06 - Chirongui	5 152	5 696	6 605	109	182	2,0	3,0
07 - Dembeni	5 544	7 825	10 141	456	463	7,1	5,3
08 - Dzaoudzi	10 796	12 308	15 339	302	606	2,7	4,5
09 - Kani Kéli	4 156	4 336	4 527	36	38	0,9	0,9
10 - Kounkou	10 160	15 383	19 831	1 045	890	8,6	5,2
11 - Mamoudzou	32 774	45 485	53 022	2 542	1 507	6,8	3,1
12 - Mtzamboro	6 333	7 068	6 917	147	- 30	2,2	- 0,4
13 - Mtsangamouji	5 092	5 382	5 028	58	- 71	1,1	- 1,4
14 - Ouangani	4 836	5 569	6 577	147	202	2,9	3,4
15 - Pamandzi	7 057	7 510	9 077	91	313	1,3	3,9
16 - Sada	7 436	6 963	8 007	- 95	209	- 1,3	2,8
17 - Tsingoni	5 532	7 779	9 200	449	284	7,1	3,4
Ensemble	131 368	160 265	186 452	5 779	5 237	4,1	3,1

Le recensement a un double but, administratif et statistique

Plus de 350 textes législatifs et réglementaires font référence à la population légale, c'est-à-dire au nombre d'habitants authentifié par décret suite aux recensements. Au niveau communal notamment, la population légale a différentes conséquences. Ainsi, le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction de la population de la commune et les élections municipales de 2008 tiendront compte des populations légales issues du recensement de 2007.

Les indemnités des maires et de leurs adjoints sont établies en fonction du nombre d'habitants de la commune, tout comme la dotation globale de fonctionnement des communes, principalement calculée à partir de sa population légale.

Par la suite, l'exploitation statistique des bulletins collectés lors du recensement de la population va permettre de réviser le portrait détaillé de la population de Mayotte, à partir des statistiques 2007 sur les migrations, le niveau de formation, l'emploi et les conditions de logement.

Quelles sont les différentes catégories de population ? À quoi servent-elles ?

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans des logements ou des communautés. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus dans les établissements pénitentiaires de la commune. C'est la référence pour les questions électorales (mode de scrutin, taille des conseils municipaux, etc.). Elle est à rapprocher des populations sans doubles comptes des recensements précédents.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune : elle comprend, par exemple les élèves ou étudiants qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune. Il est important de dénombrer à part de tels cas, d'abord pour clarifier quelle est véritablement la commune de résidence, mais aussi pour pouvoir détecter des doubles comptes entre deux communes quand on additionne leurs populations.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. C'est le chiffre de la population totale qui sert de base de manière générale à l'application du Code général des collectivités territoriales.